

Décision n° D2019_032

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n° 2018-208 en date du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le budget départemental,

décide

- de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de trésorerie aux caractéristiques suivantes :

Banque	Caisse d'Épargne
Montant	25 millions d'euros
Date de début	5 août 2019



Date d'échéance	5 février 2020
Durée	6 mois
Index	Eonia + 0,16 % Le taux minimum de l'index est de 0 % ou Taux fixe de 0,16 %
Versements des fonds	Via la plateforme, en j pour j+1 si la demande est faite avant 16 h30, en j pour j+2 sinon. Via la Banque de France, en j pour j si la demande est faite avant 11 h, en j pour j+1 si la demande est faite entre 11 h et 16 h30 et en j pour j+2 sinon
Remboursement des fonds	Via la plateforme, en j pour j+1 si la demande est faite avant 16h30 et en j pour j+2 sinon
Frais	6 250 euros
Commission de non utilisation	0,03 % de la différence ente le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen quotidien.
Périodicité des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Base de calcul des intérêts	Exact /360

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 06/08/2019

Reçu en préfecture le 06/08/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190805-D2019_032-AR